

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GRÈVE A LA SARL ANTILLES SÛRETÉ GUADELOUPE

Nous, agents de la SARL ANTILLES SÛRETÉ GUADELOUPE, sommes en grève depuis plus de 50 jours.

Les discussions, dans le cadre de la médiation-conciliation, engagées le mercredi 21 octobre 2020 par l'Inspecteur du Travail se sont soldées par un échec.

ASG persiste et signe. Elle refuse délibérément de répondre favorablement à nos demandes qui sont des réclamations et non des revendications.

Le vendredi 23 octobre 2020, nous avons signé un relevé de décisions.

Néanmoins, nous avons décidé de poursuivre notre grève.

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, ASG n'a toujours pas fait la moindre demande d'indemnisation des 18 000 heures d'activité partielle dans le cadre du Covid !

CONSIDÉRANT que la société ASG, qui a fait l'objet d'une procédure de mise en redressement judiciaire, se permet de payer les salaires, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 20 septembre 2020, en lieu et place du mandataire judiciaire !

CONSIDÉRANT que, de ce fait, ASG n'est pas confrontée à des difficultés économiques !

Nous, grévistes, outre nos demandes qui sont en suspens, **REVENDIQUONS** :

- **Le paiement à 100%** de toutes les heures dites « d'activité partielle » par ASG !
- **Le rétablissement de tous nos droits** qui ont été impactés avec l'application du dispositif du chômage partiel !
- **La demande** par l'administrateur judiciaire du règlement de tous nos droits impactés par cette fraude au chômage partiel !
- **Le contrôle en urgence** de la société ASG par l'Inspecteur du Travail et ce, quand bien même elle ne fait pas de demandes de remboursement des sommes qu'elle a payées dans le cadre du chômage partiel !

Notre grève continue !

Pour le Comité de Grève
Monsieur Ismar FOGGÉA